

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Séverine THOMAS.

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2025
- * Travaux salle polyvalente
- * Travaux en cours et en projet
- * Mise en 2 x 2 voies de la RCEA
- * Scolaire : Bilan de la rentrée scolaire
- * Personnel : Nouvelles recrues / Dossier de Mme FILIPPINI / Mise à disposition
- * Maison d'Assistants Maternelles
- * Urbanisme : Retour réunion avec la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- * Comptes-rendus réunions intercommunautaires
- * Préparation des élections municipales 2026
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-cinq et le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Laurence GUILLOUX, Maire.

■ **Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2025 à l'unanimité.

Mme le maire informe que l'inspecteur académique a précisé que l'accueil d'enfants du foyer ne protège pas la commune d'une fermeture de classe.

■ **Travaux Salle Polyvalente**

* Le Conseil Municipal a visité le chantier de la salle en amont de cette réunion. La pose du carrelage est terminée. Le Plombier-Chauffagiste doit intervenir puis le ponçage du parquet pourra débuter.

Le béton désactivé va se poser la semaine prochaine aux entrées de la salle, les enduits vont suivre puis les finitions extérieures.

* Réflexion en cours pour le remplacement de la vaisselle et l'ajout de tables et chaises.

* Lionel Cabaton va proposer à la commission de sécurité un passage dans le courant de la semaine 50 ou 51.

* Le versement d'un acompte a été demandé à l'Etat pour la subvention DETR.

La somme 80 000 € a été versée pour le remboursement d'une première partie du prêt relais.

* Les tarifs de location de la salle vont être arrêtés lors de la prochaine réunion. La salle pourra être louée à partir du 12 janvier 2026.

*** - Délibération n° DELIB_2025_27**

Aménagement Salle Polyvalente

Avenant n° 02 – Lot n° 01 « Démolition – Gros Œuvre »

Le Maire expose qu'il est nécessaire de renforcer le dallage de l'office avant la pose du carrelage. Des travaux prévus dans le lot n° 01 du marché initial ne sont pas nécessaires, une moins-value doit être également calculée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renforcer le dallage dans l'office,
PREND NOTE de la moins-value sur les travaux de signalisation et travaux divers de maçonnerie,
ACCEPTE le devis de l'entreprise LASSOT pour le lot n° 01 : « Démolition – Gros Œuvre » pour la somme de 1 841,76 € HT supplémentaires,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

*** - Délibération n° DELIB_2025_28**

Aménagement Salle Polyvalente

Avenant n° 01 – Lot n° 06 « Plâtrerie - Peinture »

Le Maire expose qu'il est nécessaire de poser des plaques de placoplâtre dans l'office afin de faciliter la pose des faïences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de poser des plaques de placoplâtre dans l'office afin de faciliter la pose des faïences,
ACCEPTE le devis de l'entreprise GENAUDY pour le lot n° 06 : « Plâtrerie - Peinture » pour la somme de 805,00 € HT supplémentaires,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires

*** - Délibération n° DELIB_2025_29**

Aménagement Voie Piétonne entre la Salle Polyvalente et le Parking

Le Maire informe qu'il est nécessaire de sécuriser le passage des piétons entre la cour de la salle polyvalente et le parking.
Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un enrobé. La signalisation au sol sera effectuée par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser un tapis d'enrobé le long du mur entre la cour de la salle polyvalente et le parking afin de sécuriser le passage des piétons.
ACCEPTE le devis de l'entreprise SIVIGNON de Vendenesse-lès-Charolles pour un montant de 1 156 € HT.
DIT que la signalisation au sol sera effectuée par la commune de Vérosvres.

Concernant la clôture du parking, un accord doit être trouvé avec le locataire agricole.

Les eaux pluviales vont être évacuées le long de la salle.

■ Travaux en cours et en projet

* - Délibération n° DELIB_2025_30

Tarif Location Logement - Studio n° 02 – Route de Dompierre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant du loyer mensuel du studio n° 02 sis 161 route de Dompierre à deux cent trente-cinq euros (235 €) plus quinze euros dix-sept euros (15,17 €) de charges mensuelles d'entretien des parties communes.

DIT que le dépôt de garantie s'élève à deux cent trente-cinq euros (235 €), soit un mois de loyer.

RAPPELLE que le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

* Drompvent : La réfection du chemin rural est terminée.

Un devis a été reçu pour l'aménagement du lavoir pour un montant de 8 027,50 € HT. Le Conseil ne souhaite pas investir cette somme dans ces travaux. Il a été décidé de baliser le tour du lavoir afin de sécuriser le chemin communal.

* Litige Chemin des Têtes :

La route mitoyenne entre Trivy et Vérosvres doit être renforcée suite à un affaissement provoqué par l'exploitant agricole du terrain situé en contrebas. L'assurance de la commune de Trivy verse une somme à celle-ci afin d'effectuer les réparations. Des devis ont été demandés, les travaux devraient se faire cette fin d'année. Les employés techniques des deux communes vont travailler sur ce chantier. La commune de Vérosvres va mettre à disposition son agent à la commune de Trivy.

* - Délibération n° DELIB_2025_31

Tarif coût horaire Employé Communal et Matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le tarif pour les travaux effectués par l'employé communal avec le matériel communal :

- Tarif horaire agent communal : 20 € / heure

- Tarif horaire agent + Tracteur ou Tractopelle : 90 € / heure

■ Mise à 2 x 2 Voies de la RCEA

* - Délibération n° DELIB_2025_32

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA :

Maintien des Ponts sur le tronçon La Fourche – Le Col des Vaux

Le Maire informe l'assemblée que le chef de projet routier de la DREAL, après avoir pris en compte le travail du bureau d'étude en charge des ouvrages d'art,

propose de supprimer des ponts afin de pallier à l'insuffisance structurelle de certains d'entre eux et de trouver des économies face au renforcement nécessaire.

La DREAL propose l'alternative suivante :

- Reconstruction à neuf de l'un des deux ponts « des Chèvres » ou « de Chapendy » situés sur la commune de Vendenesse-lès-Charolles et suppression de l'autre.
- Suppression du pont « de la Roche » afin d'équilibrer le bilan financier.

Les mesures d'accompagnement consisteraient en la réfection du chemin joignant le pont « des Chèvres » à celui « de Chapendy » ainsi que le renforcement du pont supérieur « de la Gare » à Beaubery et l'amélioration du débouché de la voie communale latérale à la RCEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SE PRONONCE pour le maintien du passage supérieur « de La Roche » en raison de son rôle primordial pour l'accès à leurs parcelles pour les exploitants agricoles concernés, ainsi que pour les usagers quotidiens (voitures, vélos, piétons, cavaliers...).

SE PRONONCE pour le maintien de l'ensemble des passages inférieurs et supérieurs présents sur ce tronçon de la RCEA (RN79)

REFUSE de voir la commune coupée en deux et demande le maintien des ouvrages existants à ce jour.

■ Scolaire : Bilan de la rentrée scolaire

Gilles ROUGET et Françoise BASSET-MATHIEU étaient présents lors de la rentrée scolaire qui s'est déroulée normalement. Trois enfants du foyer BESSEIGE de Vaudebarrier ont été intégrés.

Une rencontre a été organisée par les enseignantes avec l'inspecteur académique, la conseillère pédagogique et le foyer afin de redéfinir certains points.

■ Personnel Communal

* Les nouvelles cantinières ont pris leur poste : Mme Martine MULOT au service et Mme Lydie THORET à la surveillance. Les 2 contrats vont être renouvelés pour 1 mois supplémentaire.

* Mme Ingrid BAYLE a exécuté 1 mois de travail en agent technique. Elle a reçu une autre proposition de travail qu'elle a accepté. Son contrat n'est donc pas renouvelé.

* Mme Carole GRIFFON poursuit son contrat au poste d'entretien des bâtiments communaux jusqu'à fin décembre 2025. Elle a fait le ménage de fond dans les locaux de la cantine cet été.

* Mme Christine FILIPPINI a finalement refusé la rupture conventionnelle. Elle souhaite être licenciée. Elle a été placée en arrêt maladie mi-août jusqu'au 24 septembre 2025. Mme le Maire informe le Conseil qu'elle n'a pas souhaité réintégrer Mme FILIPPINI à son poste de cantinière à son retour de maladie, au vu des éléments en sa possession. Des travaux ménagers de bâtiments lui sont confiés dans l'attente de la procédure de licenciement.

*** - Délibération n° DELIB_2025_33**

Mise à disposition d'un agent communal à la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES

Le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux qu'il serait souhaitable de passer une convention avec la commune de DOMPIERRE-LES-ORMES afin de pouvoir mettre à disposition l'agent Mme MACHILLOT Nathalie pour effectuer des remplacements lors des absences des agents administratifs au secrétariat de mairie.

Un projet de convention est lu à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de passer une convention avec la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES pour une mise à disposition de Mme MACHILLOT Nathalie au secrétariat de Mairie.

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant

■ **Maison d'Assistantes Maternelles**

Les premiers enfants vont être accueillis début octobre 2025.

*** - Délibération n° DELIB_2025_34**

Convention de mise à disposition de locaux à la MAM « Les Petits Bout'Choux »

Le Maire rappelle au Conseil que la commune met à disposition un local à la MAM « Les Petits Bout'Choux »

Il est précisé que certains frais de fonctionnement de la MAM seront payés par la commune de Vérosvres qui émettra un titre de recette à l'encontre de la MAM pour remboursement.

Une convention entre la commune de Vérosvres et la MAM « Les Petits Bout'Choux » pour ces frais est nécessaire.

Un projet de convention est lu à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de payer les factures nécessaires au fonctionnement de la MAM « Les Petits Bout'Choux » puis de demander le recouvrement des sommes dues à celle-ci,

APPROUVE la convention fixant les modalités de remboursement présentée,

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

■ **Urbanisme**

Retour réunion avec la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) : toutes les requêtes ont été validées

Le PLUi est en cours de modification.

Lionel CABATON propose une ébauche de courrier à adresser à Mr le Préfet de Saône-et-Loire afin de le sensibiliser sur les contraintes perçues par les élus.

■ Compte-rendu des réunions intercommunautaires

* **SIRTOM**

Les responsables du SIRTOM demandent de nouveau à ce que la commune améliore certaines placettes où se trouvent les poubelles. En effet les chauffeurs ne doivent pas effectuer de marche arrière avec le camion. Les poubelles situées aux 4 chemins de Montot vont être déplacées le long de la route direction les Champs Paillys. Au Bourg, le terrain va être renforcé afin que les poubelles roulent mieux.

* **Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier**

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transféré aux conseillers.

* **Service Enfance Jeunesse**

Plusieurs hypothèses ont été étudiées pour l'avenir des garderies et des micro-crèches.

■ Préparation des Elections Municipales 2026

Les dates des élections municipales ont été arrêtées : elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Un tour de table est lancé pour connaître les candidats potentiels.

■ AFFAIRES DIVERSES

* **Commerce**

La gérante souhaite sécuriser son magasin. Un système de vidéosurveillance va être installé. Un CERFA de demande d'autorisation va être rempli par la mairie car les caméras filment la voie publique.

* Le Chemin de Sarre va être repris suite aux malfaçons constatées lors des travaux de voirie de l'année dernière. L'employé communal va effectuer la préparation avant que la société THIVENT intervienne dans le cadre du marché intercommunautaire. Le chemin de Sarre va être interdit à la circulation durant 1 mois environ.

* Réflexion sur la préparation du prochain bulletin municipal.

* **Recensement de la Population**

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 15 janvier au 16 février 2026. Tous les foyers vont être comptabilisés, ainsi que les habitants. Un avis de recrutement pour un agent recenseur a été lancé.

* - **Délibération n° DELIB_2025_35**

Autorisation générale pour l'acceptation de dons

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2242-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1121-1 relatif à l'acceptation des dons et legs,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de pouvoir bénéficier de dons en nature ou en numéraire,

Considérant qu'il convient de faciliter la procédure d'acceptation de dons, dans la limite d'un encadrement clair, sans nécessité d'une délibération spécifique pour chaque don,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, pour la durée de son mandat, à accepter, au nom de la collectivité, les dons manuels (en numéraire ou en nature) ne comportant pas de conditions ou de charges, et dont la valeur n'excède pas 5 000 €.

DIT que les dons acceptés dans ce cadre seront intégrés dans la comptabilité de la collectivité et feront l'objet d'un rapport annuel présenté à l'assemblée délibérante, mentionnant leur nature et leur valeur.

Tout don dépassant le montant fixé ci-dessus ou comportant des conditions particulières fera l'objet d'une délibération spécifique.

* Le repas des aînés aura lieu le dimanche 07 décembre 2025 à la salle des fêtes de Beaubery.

* L'assemblée générale du Sou des écoles est prévue le 30 septembre 2025.

* Le Maire et les Adjoints vont rencontrer le sénateur Mr GENET le 03 octobre prochain et la députée Mme CORNELOUP le 10 octobre.

* Les vœux du Maire auront lieu le samedi 17 janvier 2025 à 11h, en même temps que l'inauguration de la salle polyvalente.

* La prochaine réunion est fixée le 07 novembre 2025.

La séance est levée à 00h10.

Le Maire,
Laurence GUILLOUX

La secrétaire de séance,
Séverine THOMAS